

Séance du mardi 22 septembre 2015

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 16/09/2015

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :
Thierry RIEU

*L'an deux mille quinze et le vingt deux septembre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine
DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE,
Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie
GAILLARD, Marie Lyse DUNION, Françoise MARRONCLE, Pierre
BOUCHISSE

Représentés:

Absents:

Objet: Admission en non valeur - 2015_056

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur proposée par Monsieur le Trésorier correspondant à un titre émis en 2001. Il s'agit d'une recette qui n'a pas pu être recouvrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette suivant :

- n°900231000384 de l'exercice 2001 / Montant : 57.93 euros /

Motif de présentation : décédé.

- Dit que le montant total de ce titre de recette s'élève à 57.93 euros (cinquante-sept euros et quatre vingt treize centimes).

- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2015 au compte 6541.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 05 OCT. 2015
et publication ou notification le 20 OCT. 2015

Le Maire,
A. DUJOLS

